

**ENTRETIEN PRO :
LES BONS REFLEXES**

P. 2

**C.A.P : FO TOUJOURS
OPPOSE AUX RATIOS**

P.3

**EDUCATION : UNE
RENTREE SCOLAIRE
REVENDICATIVE**

P. 3

Retrouvez-
nous sur



Que l'on soit évaluateur ou évalué, l'entretien professionnel annuel n'est pas à négliger

ELECTIONS PRO.

*Le 6 décembre 2018,
nous comptons sur VOUS,
comme vous avez toujours
su compter sur NOUS.*

VOTEZ FO

Edito

Pascal Maynaud

Secrétaire Général

Syndicat Force Ouvrière -Toulouse

Inlassables...

Voilà ce que nous sommes, en martelant notre opposition aux attaques contre les agents publics...

Une nouvelle fois, notre Organisation Syndicale a marqué sa **ferme opposition aux attaques frontales** conduites contre nous, Agents du service public, le 9 octobre dernier au sein de la manifestation toulousaine.

Bien sûr, le syndicat FO Toulouse y était présent, avec de nombreux

délégué(e)s FO des services municipaux (Sports, Education, Cuisine centrale, Petite Enfance, Action Territoriale, Formalités Administratives, Urbanisme, Etat Civil, Communication, DASC, ...)

Nous résistons encore et toujours parce qu'il est inscrit dans notre ADN syndical **«défense des intérêts moraux des salariés»**.

Nous nous y sommes depuis toujours employés, nous n'allons pas aujourd'hui changer notre identité.

"Seul(e)s, vous pouvez toujours essayer de défendre vos droits, après, pour l'efficacité c'est vous qui voyez..."

Le 6 décembre prochain, vous serez appelés aux urnes.

Notre ennemi n°1: l'abstention, alors VOTEZ... pour le syndicat que vous avez choisi. Néanmoins, votez pour un syndicat tant **défenseur** que **combatif**, à la fois **réfléchi** et **audacieux**, votez FO, le seul syndicat qui, sans dogmatisme, vous accompagne depuis toujours au quotidien.



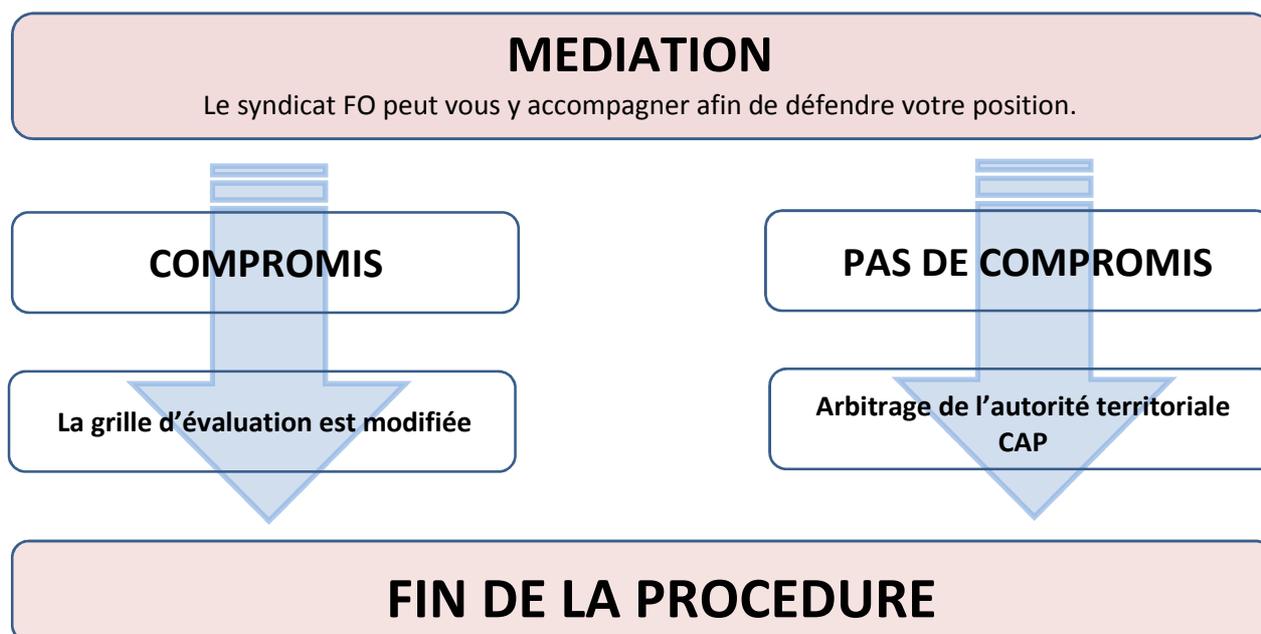
Entretien Professionnel

Ce qu'il faut savoir

- Annuel et **obligatoire** pour les agents titulaires et contractuels (période de référence : 01/09 -> 31/08),
- Moment **d'échange** et **d'écoute** avec le manager,
- Doit être **planifié** : l'agent doit être convoqué au moins 8 jours avant la date de l'entretien.
- La grille d'entretien est rédigée par le **responsable hiérarchique**, et visée par le responsable et l'agent.
- L'agent dispose de **10 jours** pour formuler ses observations. Signer ne signifie pas accord, mais que l'entretien a bien eu lieu.

Que faire en cas de désaccord ?

Dans les 15 jours suivant l'entretien d'évaluation, l'agent adresse sa demande au responsable RH de sa Direction (courrier ou mail) en précisant les points de désaccord.



NOS CONSEILS :

- préparez l'entretien,
- demandez une actualisation de votre fiche de poste,
- précisez les formations que vous souhaitez suivre,
- indiquez les concours et examens auxquels vous envisagez de vous présenter,
- faites part de vos souhaits d'évolution de carrière,
- précisez si vous souhaitez rencontrer un médecin du SAMSI (médecine pro.)

Le syndicat FO vous aide à préparer votre entretien, CONTACTEZ-NOUS !!

INJURES RACIALES : RAPPEL NECESSAIRE ?

Réprimée par l'Article R625-8-1 du Code Pénal.

L'injure non publique commise envers une personne ou un groupe de personnes à raison de leur origine ou de leur appartenance ou de leur non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation, une prétendue race ou une religion déterminée est punie de l'amende prévue pour les contraventions de la 5^{ème} classe.

Est punie de la même peine l'injure non publique commise envers une personne ou un groupe de personnes à raison de leur sexe, de leur orientation sexuelle ou identité de genre, ou de leur handicap.

Vous en êtes victime ? Ne le laissez pas passer et contactez-nous.

COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE

FO toujours opposé à l'application de ratios

Présenté par deux fois en Comité Technique durant l'été, le dossier visant à appliquer des ratios d'avancement de grade, est passé en force. Cette mesure, catastrophique pour notre déroulement de carrière, s'appliquera sous réserve du vote d'une **délibération** en Conseil Municipal.

Le 10 septembre 2018, FO a écrit à M. Le Maire pour lui demander de revoir sa position :

« Nous vous rappelons notre ferme opposition à cette réforme, et vous encourageons à bien vouloir reconsidérer cette mesure qui impacte directement les agents, déjà largement défavorisés par les mesures gouvernementales. »

COMITE TECHNIQUE

Un CT pour 1 dossier...

Nous en parlons dans notre dernier Bulletin d'Informations Syndicales, tout arrêt de travail pour Maladie Ordinaire entrainera dorénavant une retenue systématique de 1/30^{ème} par jour d'absence sur le montant de Régime Indemnitaire*.

Un Comité Technique s'est tenu le 10 octobre 2018. Un seul dossier à l'ordre du jour : « **Révision des conditions de retenues pour absence sur le Régime Indemnitaire.** »

Avec des retenues déjà appliquées aux agents de la Collectivité en cas d'absences médicales, (jour de carence, prime de service), notre Organisation Syndicale a bien évidemment **voté CONTRE cette nouvelle retenue.**

IMPORTANT A RAPPELER : les agents ne rédigent pas eux-mêmes les arrêts de travail, ni les certificats d'hospitalisation, rédigés par des professionnels de la Santé. **Pourtant c'est bien nous**, agents de la Collectivité, qui sommes une nouvelle fois pénalisés.

Cette mesure va accroître encore un peu plus le mal-être grandissant des agents, qui n'iront voir le corps médical que lorsqu'il sera trop tard.



* Aujourd'hui, l'impact de la Maladie Ordinaire n'intervient qu'à compter du 6^{ème} jour d'absence (période du 01/09 au 31/08).

Nous sommes intervenus lors du Comité Technique du 10/10/18 pour demander que cette période passe de 5 à 10 jours.

DIRECTION EDUCATION

Coordinateurs Péricolaires Territoriaux en grève

Le Syndicat FO a déposé un préavis de grève illimité pour le personnel CPT. Pourquoi ?

Depuis la réorganisation, 10 CPT seulement pour :

- 201 écoles
- 1468 agents à encadrer
- 148 agents/CPT

En contrepartie ?

Aucune reconnaissance statutaire, aucune valorisation financière !

- LA QUANTITÉ AU DÉTRIMENT DE LA QUALITÉ.
- Des conditions de travail qui se dégradent « Travailler plus pour travailler encore plus »
- Des encadrants intermédiaires sous tension permanente !
- Nous demandons à pouvoir garantir un service public de qualité à l'ensemble des usagers.



Et in fine, des collègues sur le terrain qui en pâtissent.

**Voter Force Ouvrière, c'est aussi
permettre de désigner
vos représentants
CAP. CCP. CT. CHSCT.**



**LES CANDIDATS FORCE OUVRIÈRE sont formés,
compétents, efficaces, disponibles et à votre écoute.**

**Votre avenir dans la Fonction Publique Territoriale
doit être défendu par une organisation syndicale
forte, libre, indépendante, combative et respectée
pour ses convictions et valeurs humaines.**

LE 6 DECEMBRE 2018

VOTEZ ET FAITES VOTER FORCE OUVRIERE

4 avenue du château d'eau - 31300 Toulouse

www.fo-municipauxtoulouse.com – fo.municipaux@wanadoo.fr – Tel : 05 61 22 24 41

